



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 avril 2010
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le territoire palestinien occupé**

Montant indicatif de l'assistance proposée du FNUAP :	11 millions de dollars, dont 5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 6 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires
Période de programme	Trois ans (2011-2013)
Cycle de l'assistance :	Quatrième
Catégorie selon la décision 2007/42 :	A

Montant indicatif de l'assistance proposée, par grand domaine d'activité du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	3,0	4,0	7,0
Égalité des sexes	0,9	1,5	2,4
Population et développement	0,7	0,5	1,2
Coordination du programme et assistance	0,4	–	0,4
Total	5,0	6,0	11,0



I. Analyse de la situation

1. Le processus de paix a connu des revers au cours du troisième programme de pays. Cette période a été caractérisée par des restrictions externes d'ordre politique et administratif, une rupture politique à la suite de laquelle l'Autorité palestinienne a perdu le contrôle de fait sur Gaza et une crise humanitaire à Gaza. D'autres facteurs, y compris la barrière de séparation en Cisjordanie, le statut de Jérusalem-Est et l'extension des colonies de peuplement ont affaibli l'économie et contribué à une situation de crise chronique. La division interne entre la Cisjordanie et Gaza pose de graves difficultés opérationnelles.

2. En 2009, l'Autorité nationale palestinienne a annoncé un programme pour établir un État palestinien dans les deux ans. Ce programme est basé sur le Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010 et son plan successeur pour 2011-2013.

3. Selon le recensement de 2007, le territoire palestinien occupé comptait 3,9 millions d'habitants, dont 2,4 millions en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et 1,5 million à Gaza. La densité de population à Gaza (3 881 habitants au km²) est l'une des plus élevées au monde. Le taux de croissance de la population est de 2,8 % (2,6 % en Cisjordanie et 3,3 % à Gaza). L'indice synthétique de fécondité, l'un des plus élevés des États arabes, a reculé ces dernières années. Entre 1997 et 2007, il est tombé de 5,6 à 4,1 naissances par femme en Cisjordanie et de 6,9 à 5,2 naissances par femme à Gaza. Au cours de cette même période, le pourcentage d'enfants de moins de 15 ans s'est abaissé, tandis que le pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans s'est accru.

4. Le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans est élevé, se situant à 27 % de la population. En Cisjordanie, plus de sept résidents sur 10 ont moins de 29 ans. À Gaza, ce chiffre est encore plus élevé, les trois-quarts de la population ayant moins de 29 ans et près de la moitié (45 %) étant âgée de moins de 15 ans. Les perspectives sociales et économiques sont limitées pour tous ces jeunes Palestiniens. En 2007, 30 % des jeunes étaient sans emploi. Le chômage, conjugué à la situation politique, fait de cette proportion élevée de jeunes une cause potentielle d'instabilité et non un bonus démographique. De ce fait, le Gouvernement comme les donateurs ont concentré davantage leur action sur les questions liées à la jeunesse.

5. La situation politique et sociale affecte les rôles attribués à l'homme et à la femme et la condition de la femme. Le taux d'activité des femmes de plus de 15 ans est de 15 %, soit le plus bas de la région arabe. Les restrictions journalières affectent le rôle traditionnel des hommes en tant que soutiens et protecteurs économiques de la famille, ce qui accroît la vulnérabilité des femmes et des enfants face à la violence au foyer. Il ressort des données de 2005 que 62 % des femmes mariées ont été exposées à des actes de violence psychologique, 23 % à des actes de violence physique et 11 % à des actes de violence sexuelle. La participation des femmes à la prise de décisions est faible à tous les niveaux. La nuptialité précoce et les mariages consanguins sont communs dans certaines zones. Les opportunités sociales, culturelles et sportives sont limitées pour les jeunes femmes, une fois qu'elles ont quitté l'école.

6. En matière de soins de santé procréative, les capacités techniques sont convenables. Plus de 96 % des naissances ont lieu à l'hôpital. Le nombre moyen de visites prénatales est élevé, soit plus de sept par grossesse. Cela étant, les services souffrent de problèmes structurels, notamment : a) le manque de communication entre les différents prestataires de services (soit le Gouvernement, l'Office de

secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé); b) la piètre qualité des soins; c) les questions liées à la gestion; et d) le manque de fournitures et d'équipements médicaux, notamment à Gaza. La demande est conditionnée par les questions de mobilité, les coûts, l'information et la culture. Les grossesses précoces et rapprochées posent un grand danger pour la santé des femmes. Les soins maternels postnatals ne sont que faiblement utilisés. Le taux d'utilisation de moyens de contraceptifs modernes était de 38 % en 2007, la demande non satisfaite de contraceptifs étant de 12 %.

7. Le cancer du sein est la cause première de décès par cancer chez les femmes. Près de deux tiers des cas ne sont pas détectés avant le stade tertiaire, ce qui témoigne d'un dépistage précoce insuffisant comme de comportements peu favorables à la recherche de la santé.

8. Le taux de prévalence du VIH/sida est faible dans le territoire palestinien occupé, le montant cumulatif total des cas diagnostiqués s'élevant à 63. Il est toutefois difficile d'évaluer la prévalence de l'infection par le VIH dans les groupes de population les plus exposés. Des études réalisées par diverses sources sur les infections sexuellement transmises font ressortir des niveaux alarmants d'infection dans certains groupes. L'information et des mesures de prévention, y compris l'intensification du dépistage volontaire et le renforcement de l'accompagnement psychologique, sont donc essentiels.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Au cours du précédent cycle de programmation (2006-2010), la composante santé procréative était axée sur le renforcement de la qualité des services de santé procréative par les mesures suivantes : amélioration des stratégies, des normes et des protocoles, élargissement de la formation et accroissement de la sécurité des produits de santé procréative. Le programme a fourni un appui à un certain nombre d'hôpitaux et de cliniques, de manière à les mettre en mesure de suivre la prestation de services et les résultats obtenus dans le domaine de la santé. L'action entreprise dans ce domaine devra toutefois être intensifiée grâce à la fourniture d'une assistance technique, de conseils et de services de plaidoyer au niveau des systèmes de santé. Le programme a abordé avec succès les questions de qualité liées à la lutte contre les infections, aux services d'orientation et à la continuité des soins.

10. En matière de population et de développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni des compétences en matière de gestion et de savoir-faire technique à l'occasion du recensement de 2007 et à l'Office central palestinien de statistique. La réalisation du programme a été entravée par le fait que l'importance des questions démographiques et de l'existence de données en la matière aux fins de la planification était peu ressentie et par la faible utilisation des bases de données sociales et démographiques. L'élaboration d'une politique démographique s'est avérée irréalisable en raison du contexte politique, qui a affecté la cohérence de l'action de planification dans ce domaine. De plus, l'impasse politique entre la Cisjordanie et Gaza a gravement compromis les processus nationaux de rassemblement des données.

11. S'agissant de l'égalité des sexes, le programme a introduit avec succès trois centres pour femmes offrant des services psychosociaux complets, notamment des conseils, un appui juridique et une formation pour l'acquisition de compétences professionnelles ou pratiques. À Gaza, le projet a offert un accompagnement

postcrise à des femmes, des hommes et des jeunes. Le FNUAP a instauré des coalitions avec les dirigeants religieux pour appuyer la parité des sexes et faire face à la violence sexiste. L'objectif qui consistait à renforcer le Ministère des affaires féminines n'a été que partiellement atteint en raison de changements intervenus dans le Gouvernement. En revanche, le FNUAP a consolidé les réseaux de la société civile afin que soit mise en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

12. Le programme a montré combien il était productif de consolider la capacité des institutions nationales – tout en élevant la capacité des partenaires de la société civile d'appuyer ces institutions – dans la mise en place de systèmes nationaux viables. Les liens entre la santé procréative et la dynamique démographique, y compris l'autonomisation des jeunes et des femmes grâce à l'offre de possibilités de moyens de subsistance, doivent être renforcés. Il convient donc de promouvoir les interventions intersectorielles sur les questions concernant les femmes et les jeunes.

13. Du fait d'une situation politique complexe et imprévisible, il convient également de consolider les partenariats, notamment à Gaza, renforcer la cohésion communautaire et reconstruire la confiance nationale. Le nouveau programme de pays doit faire la liaison entre l'assistance humanitaire en situation de crise aiguë et chronique, et l'action de relèvement et de développement.

III. Programme proposé

14. L'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé appuie le programme national dans le cadre d'un plan d'intervention à moyen terme, au lieu du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAP). Ses objectifs sont doubles : a) appuyer la mise en place d'un État palestinien légitime et effectif; et b) réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le FNUAP contribue à la réalisation de ces objectifs en intégrant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CNUCED) ainsi que ses examens effectués à cinq, 10 et 15 ans après sa mise en chantier, dans le processus national de gouvernance et la prestation de services sociaux.

15. Conformément au plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies, le FNUAP appuiera le renforcement des capacités nationales en fournissant une assistance technique et des orientations, en entreprenant des activités de plaidoyer et en facilitant l'instauration de partenariats.

16. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le présent projet de descriptif de programme de pays en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle la situation actuelle sur les plans politique et de la sécurité n'évoluerait pas de manière significative au cours des quatre prochaines années. Si ce scénario devait évoluer, le FNUAP modifierait ses activités et ses stratégies en conséquence.

17. Le programme comporte trois composantes : a) la santé et les droits en matière de procréation; b) l'égalité des sexes; et c) la population et le développement.

Santé et droits en matière de procréation

18. Cette composante traitera de la santé procréative, y compris la santé de la femme et des jeunes sous tous ses aspects, particulièrement les modes de vie sains et l'aptitude à la vie quotidienne. L'action se fera selon une approche fondée sur les

droits de l'homme, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel.

19. La réalisation de cette composante sera un accès élargi et un recours accru à des soins de santé de qualité procréative, complémentaires, complets, prenant en compte les droits de l'individu, notamment lors de crises humanitaires. Cette réalisation sera composée des trois produits ci-après :

20. *Produit 1 : Capacité renforcée du système de santé national de fournir des services de santé complets, complémentaires, de qualité, prenant en compte les droits de l'individu, ainsi que des services de prévention du VIH/sida.* Le FNUAP : a) préconisera et offrira des conseils sur la prise en compte de la santé procréative dans la planification nationale et sur les directives et protocoles que doit comporter un ensemble complet de services de santé procréative; b) offrira des conseils techniques visant à améliorer la sécurité des produits liés à la santé de la reproduction et le système d'orientation hospitalière; c) appuiera la formation professionnelle; et d) appuiera la prévention du VIH pour la population la plus exposée, notamment les groupes les plus vulnérables, en périodes de crises

21. *Produit 2 : Capacité accrue des prestataires d'offrir des services de santé procréative complets, complémentaires, de qualité ainsi que l'information s'y rattachant dans des zones géographiques définies, compte tenu de la crise humanitaire chronique.* Le FNUAP fournira une assistance technique aux centres dispensant des soins de santé primaires et aux hôpitaux dans des zones convenues, confrontées à des besoins spéciaux en s'attachant à la qualité des soins, et offrira des informations sur la santé aux communautés. Le Fonds appuiera par ailleurs la préparation aux crises, le relèvement et l'apport de matériel et fournitures.

22. *Produit 3 : Capacité nationale accrue de fournir des services de santé de qualité, équitables, sensibles aux besoins des jeunes et des femmes, et des informations se rapportant aux jeunes.* Le FNUAP engagera une concertation avec les organisations partenaires dans le but de définir un ensemble essentiel de services de santé destinés aux jeunes et de renforcer les services de santé conçus pour eux et les interventions faisant appel aux pairs, y compris un accompagnement psychosocial et la promotion de compétences de vie et de modes de vie sains, à l'intention notamment des jeunes non scolarisés.

Égalité des sexes

23. Exécutée en partenariat avec d'autres parties prenantes, cette composante mettra en lumière les liens entre les questions liées à l'égalité des sexes, la santé procréative, les jeunes et les questions démographiques émergentes. Elle s'attachera aux questions d'égalité des sexes qui affectent à la fois les hommes et les femmes dans le contexte de la situation politique.

24. La réalisation de cette composante débouchera sur le renforcement de l'égalité entre les sexes au moyen de politiques améliorées, de systèmes de protection et d'autonomisation, y compris dans les situations d'urgence et de posturgence. Cette réalisation comporte le produit ci-après.

25. *Produit 1 : Renforcement des mécanismes du Gouvernement et de la société civile de promouvoir la parité des sexes et l'équité entre les sexes en faisant face à la violence sexuelle et à l'autonomisation des femmes.* Le FNUAP fournira des conseils sur une stratégie nationale consacrée à la violence sexuelle. Il entreprendra et appuiera des activités de recherche portant sur des questions telles que la masculinité dans les situations de crise et aidera à mettre en place un système de

soutien psychosocial à l'intention des groupes vulnérables. Il prônera l'implication des hommes et un élargissement de la base des parties prenantes actives, renforcera la capacité de prendre en compte les questions de sexospécificité, notamment les résolutions 1325 et 1889 du Conseil de sécurité (qui portent sur les femmes, la paix et la sécurité) dans la planification nationale, intensifiera la communication sur la parité des sexes, ciblant notamment les jeunes, et facilitera l'instauration de partenariats qui renforcent les centres pour femmes à base communautaire.

Population et développement

26. La réalisation de cette composante est une utilisation accrue des données sociodémographiques en vue d'une prise de décisions et de l'élaboration de politiques et programmes fondées sur des données concrètes aux niveaux national et sous-national. Ce résultat sera composé des deux produits ci-après.

27. *Produit 1 : Renforcement de la capacité nationale d'intégrer, de mettre en œuvre et de suivre les questions touchant les jeunes, la santé procréative et les questions démographiques émergentes dans les plans et programmes nationaux.* À cette fin, le FNUAP : a) offrira des conseils au Ministère de la planification et des affaires administratives et à d'autres ministères en vue de la prise en compte des préoccupations démographiques; b) fournira des conseils techniques aux établissements universitaires nationaux et facilitera l'instauration de partenariats entre ceux-ci dans le but d'incorporer les questions liées aux jeunes, à la santé procréative et à la parité des sexes dans les programmes académiques; et c) favorisera le dialogue et mènera des activités de plaidoyer sur les questions de population dans le cadre du Forum national sur la population.

28. *Produit 2 : Renforcement de la capacité nationale de produire, analyser et diffuser des données désagrégées sur les questions démographiques.* À cet égard, le FNUAP : a) fournira un appui aux activités d'enquête et de recherche; b) contribuera au développement des connaissances et à l'élaboration d'ensembles de données; c) fournira un appui à l'Office central palestinien de statistique en matière de rassemblement des données; et c) renforcera la capacité de l'Office central palestinien de statistique et d'autres unités administratives d'analyser et utiliser les données de manière à suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les objectifs liés à la Conférence internationale sur la population et le développement

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le Ministère de la planification et du développement administratif assurera la coordination d'ensemble du programme. Le Ministère de la santé, le Ministère des affaires sociales et le Ministère de la planification et du développement administratif veilleront à la coordination et la mise en œuvre des trois composantes, chacun dans son domaine de compétences respectif. D'autres ministères et établissements nationaux mettront en œuvre les sous-composantes spécifiques.

30. Le FNUAP et d'autres organisations des Nations Unies élaboreront des programmes et projets communs dans les domaines de la santé et de l'autonomisation des jeunes, de la prévention du VIH, des données sociodémographiques, de la réduction de la mortalité et morbidité maternelles et néonatales et des préoccupations humanitaires.

31. Le FNUAP mettra au point un plan de suivi et d'évaluation aligné sur celui du Plan palestinien de réforme et de développement. Ce programme s'attachera à l'importance de l'exécution nationale.

32. LE FNUAP mène ses opérations au travers de son bureau principal à Jérusalem-Est et d'un sous-bureau à Gaza. Le programme précédent, outre les postes permanents, comportait quatre postes d'administrateurs au titre du programme national et deux postes d'appui. Des postes supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le sous-bureau de Gaza. Il pourra également être procédé au recrutement de personnel national de projet et de consultants. Le bureau de pays mettra à profit l'assistance technique du Bureau régional pour les États arabes, des unités techniques du FNUAP au siège ainsi que d'autres sources, selon que de besoin.

Tableau des résultats et des ressources pour le territoire palestinien occupé

Priorité nationale : a) amélioration des réalisations en matière de soins de santé par la prestation de meilleurs services d'appui, équipements et formation; et b) amélioration de la capacité en matière de politiques, de coordination et de gestion dans le secteur de la santé

Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies : élargissement de la fourniture de services de soins de santé accessibles, efficaces et équitables

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Réalisation : Accès élargi à des soins de santé procréative complémentaires, complets, de qualité, tenant compte des droits de l'individu, et utilisation accrue de ces soins, y compris lors de crises humanitaires</p> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé de la procréation sous tous ses aspects prise en compte dans la planification, la budgétisation et le suivi des différentes Directions de la santé • Couverture de soins prénatals • Proportion de femme dont les complications obstétriques ont été correctement orientées et gérées • Proportion d'établissements effectuant des études de cas de la mortalité maternelle • Besoins de planification familiale non couverts • Taux d'utilisation de moyens modernes de contraception 	<p>Produit 1 : Capacité renforcée du système de santé national de fournir des services complets, complémentaires, de qualité en matière de santé procréative, tenant compte des droits de l'individu, et des services de prévention du VIH/sida</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord sur un ensemble complet de services de soins de santé procréative • Proportion d'instituts de formation nationaux utilisant des programmes de formation unifiés fondés, sur un ensemble complet de services de soins de santé procréative <p>Produit 2 : Capacité accrue des prestataires de services d'offrir des services de santé procréative complets, complémentaires, de qualité et information s'y rapportant dans des zones géographiques définies, compte tenu de la crise humanitaire chronique</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des dispensaires sélectionnés offrent un ensemble de services de soins de santé procréative convenu se conforment aux protocoles • Nombre de prestataires de soins de santé à même d'appliquer des premières mesures minimales de santé procréative dans les situations de crise • Nombre de ruptures de stocks des produits de planification familiale dans les points de fourniture sélectionnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur; Ministère de la santé; Ministère des affaires sociales; Ministère de la jeunesse et des sports • Comité national de la promotion de la santé et de l'éducation; Comité national du sida • Établissements universitaires; École Ibn Sina d'infirmiers et de sages-femmes • Organisations de la société civile • Organisations des Nations Unies 	7 millions de dollars (dont 3 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 4 millions à prélever sur les autres ressources)

<i>Volet du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes utilisant des services de santé conçus pour eux, désagrégés par sexe, âge et état civil 	<p>Produit 3 : Capacité nationale accrue de fournir des services de santé reproductive de qualité, équitables et soucieux des jeunes et de la parité des sexes, et des services d'information destinés aux jeunes</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord sur un ensemble complet de soins de santé destinés aux jeunes • Nombre de points de fourniture offrant un ensemble de soins de santé destinés aux jeunes • Nombre de structures pour jeunes comportant des groupes d'éducation par les pairs et offrant un ensemble défini de compétences de vie, y compris la prévention du VIH/sida 		
Priorité nationale : fourniture d'un appui à la réalisation d'un environnement favorable à la participation accrue des femmes sur le marché du travail et dans la vie publique				
Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies : réduction de la violence sexiste dans la société palestinienne				

<i>Volet du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
Égalité des sexes	<p>Réalisation : L'égalité des sexes est renforcée grâce à des politiques, des systèmes de protection et d'autonomisation améliorés, y compris dans les situations d'urgence et de posturgence.</p> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes nationaux et sous-nationaux de suivi et de réduction de la violence sexiste sont en place 	<p>Produit 1 : Mécanismes de l'État et de la société civile renforcés en vue de promouvoir la parité des sexes et l'équité entre les sexes ainsi que l'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre politique relatif aux résolutions 1325 et 1889 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité en place • Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste élaborée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur; Ministère de la santé; Ministère des affaires sociales; Ministère des affaires féminines • Municipalités • Organisations confessionnelles; organisations non gouvernementales et réseaux communautaires; établissements de recherches 	2,4 millions de dollars (dont 0,9 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million sur les autres ressources)

<i>Volet du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
---------------------------	--	--	--------------------	--

- L'information sur la violence sexiste est intégrée dans la formation des prestataires de soins de santé

- Nombre de centres en mesure d'offrir un soutien psychosocial et des services d'orientation aux personnes qui en ont besoin

Priorité nationale : système statistique intégré (démographique, social, économique et géographique) utilisant les normes et spécifications correspondant aux besoins nationaux et conforme aux normes internationales

Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies : fourniture d'un appui aux systèmes nationaux de suivi et d'évaluation

<i>Volet du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
---------------------------	--	--	--------------------	--

Population et développement

Réalisation :
Utilisation accrue des données sociodémographiques en vue d'une prise de décisions et de l'élaboration de politiques et programmes fondées sur des faits concrets, aux niveaux national et sous-national

Indicateurs de réalisation :

- Le plan national de développement intègre les questions liées à la santé procréative, à la jeunesse et aux femmes
- Nombre de questions liées à la population et au développement traitées dans les enquêtes nationales

Produit 1 :
Capacité nationale renforcée d'intégrer, de mettre en œuvre et de suivre les questions touchant les jeunes, la santé procréative et les questions de population émergentes dans les plans et programmes nationaux

Indicateurs de produit :

- Nombre de plans d'action nationaux et sectoriels abordant les questions ciblées
- Plan d'action en place pour le forum de la population
- Nombre de notes d'information sur les questions de population fondées sur les données désagrégées provenant des enquêtes nationales

Produit 2 :
Capacité nationale renforcée de produire, analyser et utiliser des données désagrégées sur les questions de population

Indicateurs de produit :

- Nombre de rapports et d'enquêtes nationales sur les questions de population
- Ensemble d'indicateurs institutionnalisés et utilisés pour suivre la réalisation des objectifs en matière de population

- Ministère de la planification et des affaires administratives; Office central palestinien de statistique; ministères concernés
- Établissements de recherche; universités de Cisjordanie et de Gaza

1,2 million de dollars (dont 0,7 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,5 million sur les autres ressources)

Montant total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,4 million à prélever sur les ressources ordinaires